

LES SYSTEMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN EUROPE

FICHES PAYS D'EUROPE :

Italie

Source : Centre-Inffo, Centre pour le développement de l'information sur la formation continue

Sommaire

- [L'apprentissage](#)
- [La formation professionnelle continue](#)
- [Formation professionnelle continue à l'initiative de l'employeur](#)
- [Formation professionnelle continue à l'initiative des individus](#)
- [La formation pour les demandeurs d'emploi](#)
- [L'offre de formation](#)
- [Liens](#)
- [Bibliographie](#)

-
- Population totale (en 2004) : 57 888 200
 - Population active (en 2004) : 24 366 000
 - Taux de chômage (en 2004) : 8%
 - PIB par habitant aux prix courants (en 2003) : 25 300 \$
 - Taux de croissance du PIB en volume (en 2004) : 1.7%
 - Taux d'inflation (en 2004) : 2.3%
 - Dépenses publiques en matière d'éducation en pourcentage du PIB (en 2002) : 4.75%
 - Population âgée de 25-64 ans ayant suivi une formation (en 2004) : 6.8 %
 - Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation (en 2004) : 22.3%
 - Population âgée de 25-64 ans ayant atteint la fin de l'enseignement secondaire (en 2003) : 44%
 - Langue officielle : italien

Sources : OCDE, Eurostat.

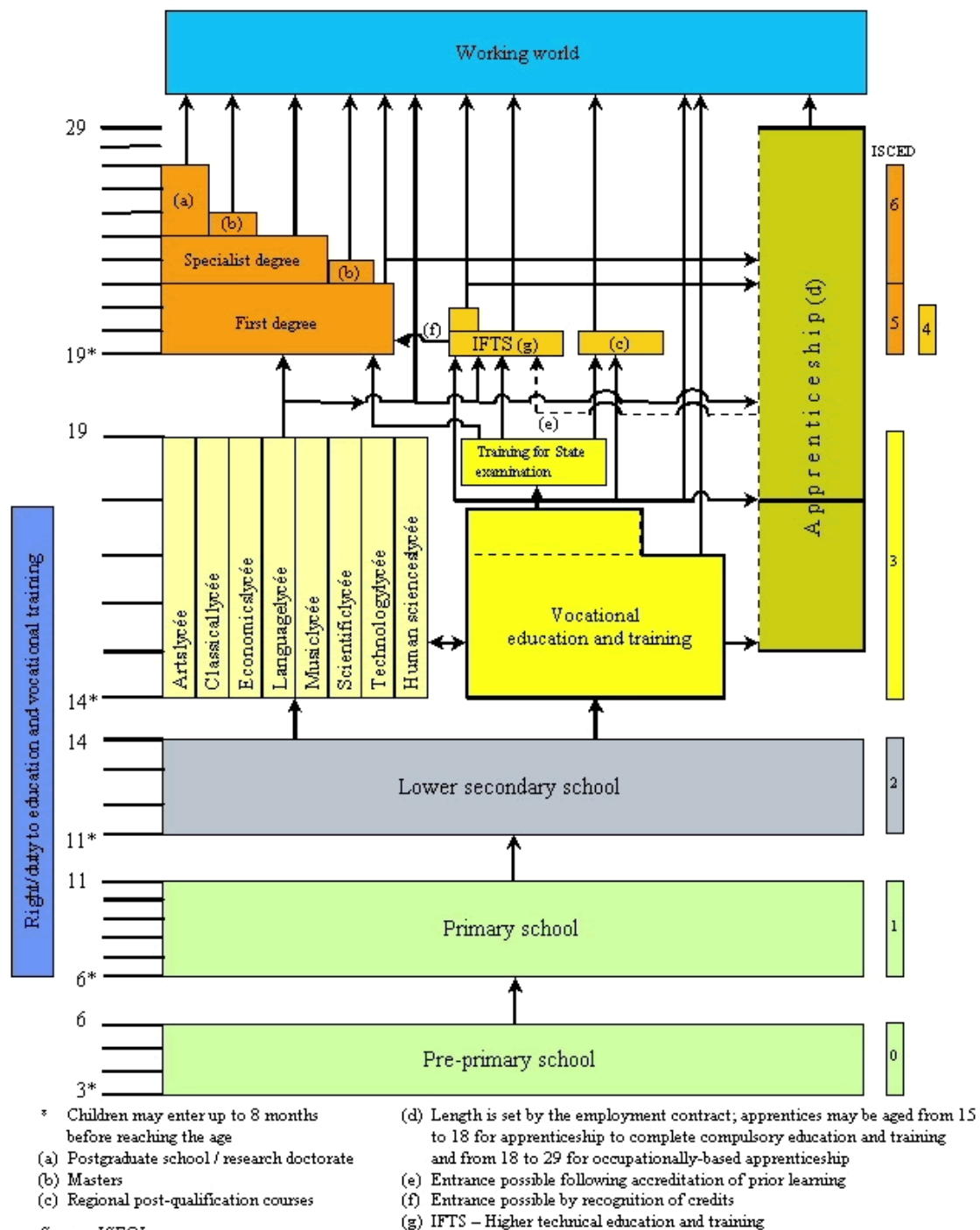
L'Italie est une république parlementaire, Le président est élu par le Parlement et les régions. Parmi les 20 régions, 5 d'entre elles bénéficient d'un statut spécial qui leur garantit une plus large autonomie : Val d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut Adige, Sicile et Sardaigne.

Les régions italiennes ont une large compétence dans le domaine de la formation professionnelle ; elles sont responsables de la définition des qualifications, des

- Un premier cycle : celui-ci dure trois ans il permet l'obtention d'un diplôme intermédiaire ;
 - Un deuxième cycle qui délivre après deux années d'études supplémentaires un diplôme spécialisé, un programme en un an permet l'obtention d'un Master ;
 - Un troisième cycle préparé en deux ans pour l'obtention d'un diplôme de spécialisation correspondant au doctorat de recherche.
- Schéma du système éducatif italien :

The Italian education and training system as reformed (2003)

“Delegation in respect of general education standards and minimum service levels in education and vocational training”



L'apprentissage

L'apprentissage est principalement ouvert aux jeunes âgés de 15 à 18 ans dans le cadre de l'enseignement obligatoire et, depuis la loi du 30/2003 également aux 18-29 ans.

Il combine périodes en centre de formation, au moins 120 heures par an, et formation en entreprise,

dans le cadre d'un contrat de travail spécifique.

Selon l'âge et le niveau des apprentis, la durée du contrat varie de 18 mois à quatre ans. Afin d'encourager ce dispositif, les employeurs bénéficient d'exonérations de charges sociales.

En 2002, on comptait 97 000 apprentis.

La formation professionnelle continue

L'Etat, à travers le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, définit les grandes orientations politiques et assure les relations avec l'Union européenne et ses Etats membres.

Il a par ailleurs la charge :

- de l'assistance technique aux régions et du suivi de leur activité ;
- de l'intervention directe dans des secteurs spécifiques ;
- de la formation des formateurs en accord avec les régions et à leur initiative ;
- des études, expérimentations et activités de documentation liées aux priorités nationales.

L'ISFOL, institut pour le développement de la formation professionnelle des travailleurs, agence technique du ministère créée en 1973, assure la mise en œuvre de ces missions.

La formation professionnelle continue est financée par les ressources publiques et communautaires telles que le Fond social européen, elles mêmes transférées aux régions et par un tiers des cotisations versées par les entreprises au titre de l'assurance chômage (0.3 % de la masse salariale). _ La loi n°53/2000 reconnaît aux travailleurs un droit à la formation tout au long de la vie, dans le cadre de plans de formation négociés par les partenaires sociaux, ou à leur initiative.

Formation professionnelle continue à l'initiative de l'employeur

Depuis 2003, la taxe sur les salaires destinée à la formation, qui était gérée par les autorités publiques, peut être versée à des fonds interprofessionnels paritaires pour la formation professionnelle gérés par les partenaires sociaux. Ces derniers ont pour objectif de financer ou de cofinancer avec l'Etat et les régions, des actions de formation au niveau d'entreprises, de secteurs ou des régions. En 2005, 10 fonds avaient été créés, dans l'industrie, les services, l'artisanat, le secteur coopératif, etc.

La formation à l'initiative des entreprises reste cependant à un niveau relativement bas, comparée à celle de la plupart des pays européens. En 1999, 24 % des entreprises italiennes de plus de 10 salariés avaient engagé des actions de formation (76 % en France, 62 % pour l'Europe des 15. Source : enquête Eurostat CVTS 2).

Formation professionnelle continue à l'initiative des individus

Divers dispositifs existent :

- Les régions attribuent des « chèques formation » qui permettent de financer jusqu'à 75 % des frais de formation. Les stagiaires, salariés d'entreprise, partenaires de coopératives, demandeurs d'emploi, apprentis, choisissent eux-mêmes leur formation sur la base d'un catalogue agréé par leur région. Ces formations se déroulent habituellement en dehors des heures de travail. Environ 30 % des actions de formation sont réalisées dans le cadre de système. En 2000-2001, 35 700 chèques ont été distribués.
- Un congé examen de 150 heures, rémunéré permet de préparer, à raison de 150 heures tous les trois ans, le diplôme de fin de scolarité obligatoire ou de suivre des cours de niveau supérieur. Ce système est surtout utilisé dans l'administration publique.
- Un congé non payé d'une durée maximale de 11 mois destiné aux salariés ayant plus de 5 ans d'ancienneté.

La formation pour les demandeurs d'emploi

Les formations destinées aux demandeurs d'emploi sont principalement financées par le FSE et le ministère du Travail, les Régions et les communes. Elles sont financées sous la forme de chèque formation ou, dans certaines régions de cartes de crédit formatives individuelles.

L'offre de formation

Les organismes de formation qui proposent une formation formelle sont principalement :

- les écoles et centres de formation professionnels,
- les 546 centres territoriaux permanents, CTPs, qui proposent aux adultes des prestations de conseil et de formation très variées. 415 000 personnes y ont été accueillies en 2002-2003 ;
- les centres municipaux,
- les universités. Par ailleurs, diverses structures proposent des formations non formelles : universités populaires, universités du 3ème âge, coopératives, associations culturelles et sociales.

Liens Sites européens :

- CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)

Démarche à suivre pour accéder à la présentation du système de formation professionnelle de l'Italie :

1. Enregistrez-vous préalablement sur le "LOGIN" de la page d'accueil : www.trainingvillage.gr
 2. Accédez à la rubrique « systèmes nationaux de FEP »
 3. Consultez les rapports synthétiques « thematic overviews » ou détaillés par rubriques « detailed thematic analyses »
- EURYDICE www.eurydice.org
Vous pouvez aller à l'information sur les systèmes nationaux d'éducation en cliquant sur la carte ou sur le bouton "Summary Information".

Sites italiens :

- Ministère du Travail et de la politique sociale : www.welfare.gov.it
- ISFOL, Institut pour le développement de la formation professionnelle et du travail : www.isfol.it
- Ministère de l'Education, des universités et de la recherche : www.study-in-italy.it

Bibliographie

- The vocational education and training system in Italy. Short description. ISFOL, Cedefop, 2003.
- Lifelong learning in Italy. Pierluigi Richini. Cedefop, 2002.

Source : Centre Inffo 2007